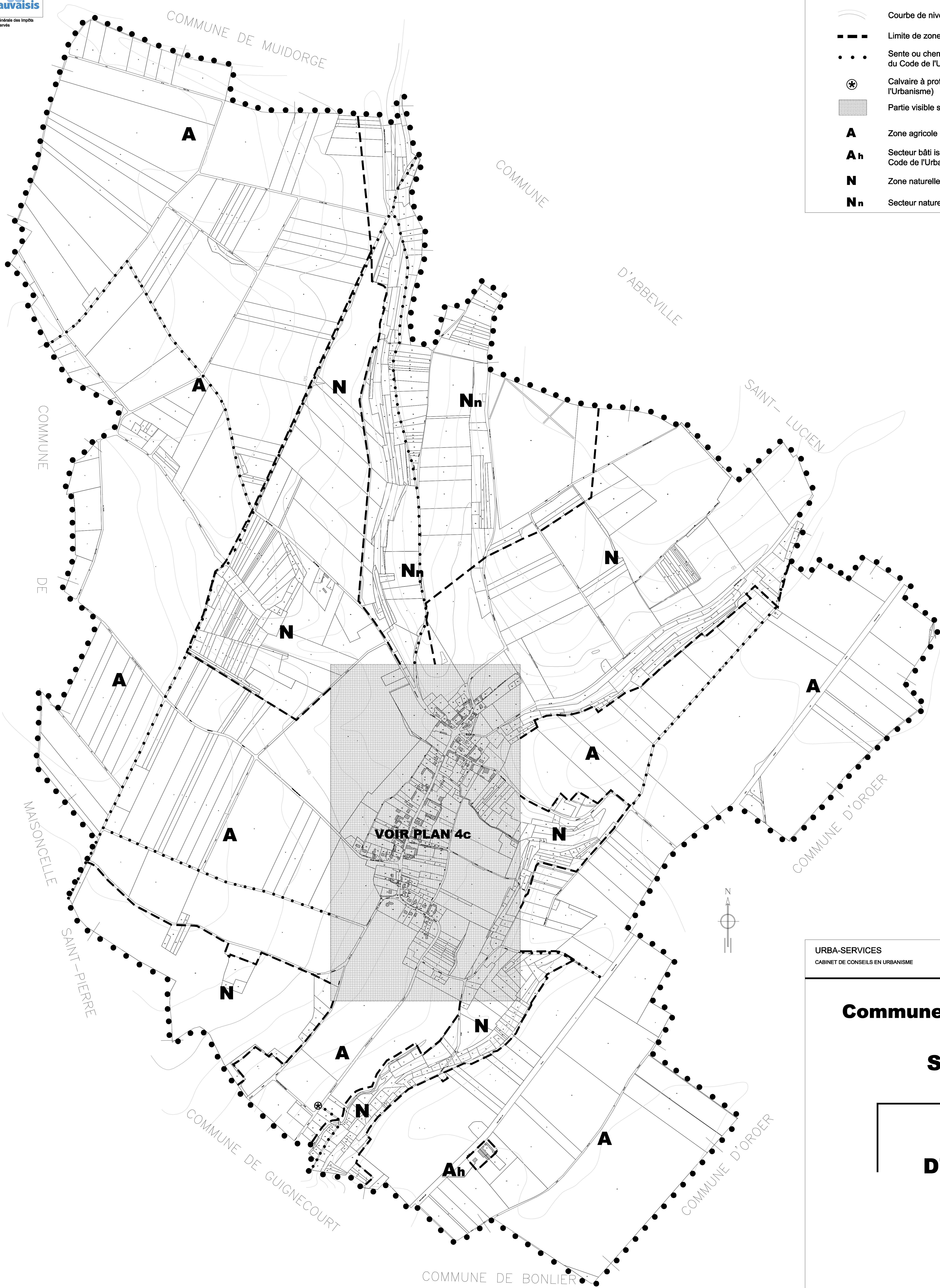


- ● ● ● Limite communale
- Courbe de niveau
- - - Limite de zone
- · · Sente ou chemin rural à conserver (article L.123-1-5(6°) du Code de l'Urbanisme)
- ⊗ Calvaire à protéger (article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- A_h** Secteur bâti isolé délimité au titre de l'article L.123-1-5(14°) du Code de l'Urbanisme
- N** Zone naturelle ou forestière
- N_n** Secteur naturel à valeur écologique



URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urba-services.fr

Commune de
**FONTAINE
SAINT-LUCIEN**

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
18 JUIN 2013

4b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e

LEGENDE

- Limite de zone
- Courbe de niveau
- ... Sente ou chemin rural à conserver (article L.123-1-5(6°) du Code de l'Urbanisme)
- (*) Calvaire à protéger (article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme)
- [X] Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- ○ ○ ○ Plantations à réaliser au titre de l'article R.123-9-(13°) du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆ Nouvel accès direct interdit (article R.123-9(3°) du Code de l'Urbanisme)
- [Hatched] Secteur dans lequel les constructions et installations, d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement, sont interdites, pour une durée maximale de 5 ans, dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global (en application de l'article L.123-2a du Code de l'Urbanisme)
- [Orange] Secteur concerné par des phénomènes de remontées de nappe et soumis à des prescriptions spéciales au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- [Grid] Partie visible sur un autre plan
- U_a** Secteur urbain ancien
- U_b** Secteur urbain mixte
- U_c** Secteur urbain à structurer
- 2 AU** Zone à urbaniser à moyen terme à vocation principale d'habitat dont l'ouverture à l'urbanisation est soumise à modification du PLU
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle ou forestière
- N_n** Secteur naturel à valeur écologique

URBA-SERVICES

CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX

Téléphone : 03.44.45.17.57

Fax : 03.44.45.04.25

contact@urba-services.fr

Commune de
**FONTAINE
SAINT-LUCIEN**

**PLAN LOCAL
D' URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

18 JUIN 2013

4c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e